

« Le G20 doit enfin taxer les transactions financières »

par Daniel Lebègue, Luc Lamprière et Jean-Louis Viélaus*

(Le Monde, 2 novembre 2011)

La probabilité de parvenir, au niveau des chefs d'Etat, à un accord global sur la mise en place d'une taxation sur les transactions financières au G20 de Cannes est faible, pour ne pas dire nulle. Ce projet répondrait pourtant à deux des grandes priorités : renforcer la régulation financière et agir pour le développement. La France ne saurait se réfugier derrière l'attente d'un consensus international.

Etudiée et débattue depuis des décennies, la taxation des transactions financières n'est plus une simple idée utopique. Elle a franchi de nombreuses étapes politiques et techniques au point qu'un projet de directive vient d'être remis par la Commission européenne, à la demande express de M. Sarkozy et de Mme Merkel. Une quinzaine de pays ont désormais rejoint la proposition au sein de l'Union européenne. L'Afrique du Sud et l'Argentine la soutiennent également. Commandé par la présidence française, le rapport Bill Gates sur le financement du développement devrait aussi en recommander le principe.

La faisabilité juridique et technique de la taxe a été établie par de nombreux travaux des meilleurs experts et économistes. Ces études montrent notamment qu'une microtaxe, pouvant aller de 0,01 % à 0,5 % suivant le type de produits financiers concernés (actions, obligations, changes, produits dérivés), peut être collectée au niveau des chambres de compensation et des dépositaires centraux des titres. Ces études indiquent aussi qu'il n'y aura pas d'assèchement des liquidités, que le risque de délocalisation peut être évité et que les marchés de gré à gré peuvent être taxés. Dans le cadre de la préparation du G20, le FMI a rendu des rapports montrant que de telles taxes, limitées, existent déjà au niveau national dans plusieurs pays du G20, pouvant rapporter plusieurs milliards de dollars par an à leur Trésor public.

Malgré ces avancées, le G20 dans son ensemble peine à se saisir officiellement du sujet. Du côté de l'Union européenne, l'unanimité des Vingt-Sept, nécessaire pour arriver à un projet de loi communautaire, est loin d'être acquise face à la résistance du Royaume-Uni, arc-bouté sur la défense des intérêts de la City de Londres.

Dès lors, que peuvent faire les pays qui sont prêts à aller de l'avant pour éviter l'enterrement de ce projet qui constitue, de notre point de vue, le principal enjeu du G20 de Cannes ? La proposition mise en avant par la présidence française est qu'une coalition de pays pionniers ouvre la voie sans attendre les autres et crée ainsi la dynamique indispensable à la veille des grands rendez-vous internationaux des années 2012-2015 (Rio + 20 et Objectifs du millénaire pour le développement).

Cette démarche contribuerait à réduire la volatilité des marchés financiers, dont le volume des transactions est celui qui a le plus bénéficié de la mondialisation : en 2010, il était 67 fois supérieur au PIB mondial, contre 15 fois en 1997. Pourtant, c'est un des

rare secteurs qui ne supporte pas de TVA. Surtout, elle permettrait de mobiliser les 330 milliards de dollars par an nécessaires aux Objectifs du millénaire (alimentation, santé, éducation...) et à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences dans les pays en développement. Les acteurs de la société civile du Nord et du Sud attendent en marge du G20 une décision qui fera date dans la vie de la communauté internationale

*Daniel Lebègue est président d'Epargne sans frontière et de Transparence international France ;

Luc Lamprière est directeur d'Oxfam France ;

Jean-Louis Viélajus est président de Coordination SUD.